

## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

### Arrondissement

#### Fermeture des bureaux de l'administration cantonale

La Préfecture et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques seront exceptionnellement fermés le vendredi 30 mai 2025 toute la journée.

Courtellary, le 23 mai 2025

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et Préfecture du Jura bernois

Syndicat De Communes Du Centre Regional De Competences Et De Protection Civile Du Jura Bernois, 2720 Tramelan

#### Convocation à l'assemblée des délégués ordinaires du Syndicat de communes

du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

**Mercredi 25 juin 2025 à 19h30**

en salle 1 du CRC et de PCI du Jura bernois à la Rue du Pont 20, 2720 Tramelan

#### Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV n°71 de l'assemblée des délégués du 4 décembre 2024
4. Information du dtd
5. Comptes 2024
  - 5.1 Présentation des comptes
  - 5.2 Rapport succinct de l'OVC relatif à la vérification des comptes annuels 2024
  - 5.3 Approbation des comptes
  - 5.4 Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2024
6. Décomptes finaux crédits d'engagement
  - 6.1 Matériel pionnier
  - 6.2 Structure antichute
  - 6.3 Remplacement véhicule
7. Information projection financière
8. Information de la CoGest
9. Divers et imprévus

Tramelan, le 15 mai 2025

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCI du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel

Le secrétaire: Donovan Ducommun

### La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

Municipalité de La Neuveville

#### Rappel

#### Stationnement sur la place de la Courtine: Rappel des règles et mesures d'application

La Police administrative rappelle que le stationnement hors des cases délimitées est interdit sur le domaine public, conformément à la réglementation communale.

Suite à plusieurs plaintes concernant des véhicules parkés en dehors des emplacements autorisés sur la place de la Courtine, l'application de cette règle sera renforcée. Le stationnement hors case sur la place ne sera désormais plus toléré.

Afin de laisser à chacun le temps de s'adapter, une phase transitoire de deux semaines sera observée jusqu'au 30 mai 2025. Durant cette période, des rappels et avertissements seront adressés aux contrevenants.

Passé ce délai, des contrôles systématiques seront effectués et des amendes seront prononcées en cas d'infraction.

Pour rappel, seuls les véhicules des entreprises établies sur place pourront s'arrêter temporairement pour des opérations de chargement et de déchargement les jours de travail.

La Police administrative compte sur la compréhension et la collaboration de chacun pour garantir la sécurité et la bonne cohabitation sur cet espace public.

Police administrative



### TLN

Syndicat de communes - Service des eaux TLN

#### Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes - Service des eaux TLN

**Judi, 26 juin 2025 à 18h30, à la maison du vin du lac de Biene, Moos 3, 2513 Douane**

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 5 décembre 2024
2. Election d'un membre du Comité du Syndicat
3. Approbation des comptes annuels 2024
4. Informations du TLN
5. Divers

Syndicat de communes - Service des eaux TLN

Municipalité de La Neuveville

#### Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville met au concours

**DEUX POSTES A 50 % DE TRAVAILLEUR/EUSE SOCIAL/E EN MILIEU SCOLAIRE**

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2025 ou date à convenir

#### Votre mission:

- Vous adapterez les approches et principes du travail social au contexte scolaire des écoles primaires et secondaires de La Neuveville, et de la communauté scolaire du Plateau de Diesse;
- Vous offrirez aide et accompagnement aux enfants et adolescent/e/s confronté/e/s à des difficultés sociales ou personnelles;
- Vous soutiendrez et conseillerez les parents en cas de problématiques socio-éducatives, tout en les orientant au besoin vers des services spécialisés;
- Vous contribuerez à l'identification des problématiques sociales pouvant compromettre la réussite scolaire et accompagner les actions de soutien;
- Vous aiderez l'école à repérer et à évaluer précocement les difficultés sociales des élèves, tout en mettant en place des actions de prévention adaptées;
- Vous favoriserez l'intégration scolaire des enfants et adolescents;
- Vous apporterez un soutien et une écoute active au personnel de l'école face aux situations complexes.

#### Votre profil:

Vous êtes au bénéfice d'une formation d'éducateur/trice social/e HES/ES ou d'un titre jugé équivalent. Vous êtes motivé/e par le travail éducatif auprès d'enfants et d'adolescent/e/s, et vous vous engagez avec bienveillance et professionnalisme dans leur accompagnement. Une expérience préalable auprès d'enfants en difficulté constitue un atout. Vous possédez de bonnes connaissances du réseau social régional, qui vous permettent de collaborer efficacement avec les partenaires externes. Doté/e d'une grande capacité d'adaptation, vous faites preuve de souplesse et de disponibilité. Vous appréciez le travail en équipe, et vous vous distinguez par votre sens de l'organisation, votre fiabilité et votre engagement. Vous avez de bonnes connaissances en langue allemande, ce qui constitue un atout dans le cadre de notre environnement de travail et des interactions avec nos partenaires et bénéficiaires.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Taratra Ramarokoto, responsable du Service social régional, par téléphone: 032/752.10.20 ou par courriel: taratra.ramarokoto@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention «TSS à 50 %» au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 3 juin 2025, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, mai 2025

Le Conseil municipal



Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**Plateau de Diesse**La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudediesse.ch**Horaires 2025 - Téléphone & Guichet**La permanence téléphonique est assurée du:  
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H  
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vousPour des renseignements pointus au contrôle des  
habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la  
journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles  
Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch  
Téléphone: 032 315 70 70  
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
JE-VE	29.05.25	30.05.25	Ascension
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / PrêlesLes deux points de collectes sont à l'extérieur, donc  
accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.  
Des contrôles de vignettes seront effectués.Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts  
sont destinés uniquement aux personnes domiciliées  
dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.**PASSAGE DU BIBLIOSUB  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**Stationnements du 2<sup>e</sup> trimestre 2025**Stationnements**

Diesse: Devant le complexe communal

« Le Battoir », entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,  
entre 13h30 et 14h30Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval  
Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45  
et 15h45**31 mai**, 14 juin, 28 juin

L'administration communale

**Avis de construction**Requérants: M<sup>me</sup> et M. Mélanie et Joaquim Sieber,  
Mont Sujet 14a, 2515 PrêlesAuteur du projet: Alexia Rufer Architecture Sàrl,  
Les Mouchettes 27, 2515 PrêlesPropriétaires fonciers: M<sup>me</sup> et M. Mélanie et  
Joaquim Sieber, Prêles et M<sup>me</sup> et M. Jolanda et  
Jürg Gut, PrêlesProjet: Démolition d'une vieille remise et  
construction d'une écurie pour équidés et petits  
animaux, aménagements extérieurs, parcelle N°  
2369, Ch. des Saigneules 1c, village de Prêles

Zone: mixte A, PPS C

Dérogation: à l'art. 511 al. 7 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du  
dossier sont déposés publiquement au bureau  
communal de la commune mixte de Plateaude Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai  
d'opposition. Le dossier peut également être  
consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à compter  
de la première publication dans la FOD, soit  
du 23 mai au 22 juin 2025. Les oppositions  
dûment motivées doivent être envoyées en  
double exemplaire à la commune mixte de Plateau  
de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 23 mai 2025

Secrétariat communal

**Avis de construction**Requérante: M<sup>me</sup> Larissa Blatter, Rue du Chasselal  
16, 2515 PrêlesAuteur du projet: M. Florian Wehrli, Rue du Chasselal  
16, 2515 PrêlesPropriétaire foncier: M<sup>me</sup> Larissa Blatter, PrêlesProjet: Rénovation du toit et pose d'un velux,  
parcelle N° 2089, Rue du Chasselal 16, village  
de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du  
dossier sont déposés publiquement au bureau  
communal de la commune mixte de Plateau  
de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai  
d'opposition. Le dossier peut également être  
consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à compter  
de la première publication dans la FOD, soit  
du 16 mai au 15 juin 2025. Les oppositions  
dûment motivées doivent être envoyées en  
double exemplaire à la commune mixte de Plateau  
de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 mai 2025

Secrétariat communal

**Logements vacants**Dans le cadre de la statistique fédérale pour le  
dénombrement des logements vacants, nous  
rappelons aux propriétaires de logements qu'ils  
ont l'obligation d'annoncer leurs logements  
vacants au 1<sup>er</sup> juin 2025 à l'administration  
communale. Merci donc de bien vouloir faire  
votre annonce jusqu'au 31 mai 2025 au plus  
tard par courriel à [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)  
ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

**Aux ayants droit de vote en matière communale****Convocation**à l'Assemblée communale du jeudi 12 juin 2025  
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse**Ordre du jour**

1. Approbation des modifications au règlement d'organisation (RO)
  - a) Présentation des modifications du règlement
  - b) Approbation des modifications au règlement d'organisation (RO)
2. Approbation des modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes
  - a) Présentation des modifications du règlement
  - b) Approbation des modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes
3. Approbation du règlement concernant les commissions communales permanentes
  - a) Présentation du règlement
  - b) Approbation du règlement concernant les commissions communales permanentes

**4. Approbation des modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements**

c) Présentation des modifications du règlement

d) Approbation des modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements

**5. Informations du Conseil communal****6. Divers et imprévus****Informations:**

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 9 mai au 12 juin 2025:

- Les modifications au règlement d'organisation (RO)
- Les modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes
- Le règlement concernant les commissions communales permanentes
- Les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

[http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 9 mai 2025

**Information**

Assainissement Milieu du Village – Sur La Roche – Contre-Montet – Le Malié

Dès le lundi 19 mai 2025, les travaux d'assainissement sur les routes susmentionnées vont commencer. Il faudra compter sur des perturbations pour le trafic. Une signalisation sera mise en place. N'hésitez pas à appeler la commune pour toutes questions.

Merci de votre compréhension

Administration communale

**Aux ayants droit de vote en matière communale****Convocation**à l'Assemblée communale du mardi 27 mai 2025  
à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse**Ordre du jour**

1. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 220'000 (part communale CHF 152'000) pour l'assainissement d'une conduite publique d'eaux usées à Prêles
  - a) Présentation du dossier
  - b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 220'000
2. Informations du Conseil communal
3. Divers et imprévus

**Informations:**

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau

communal du 25 avril au 27 mai 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet: [http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 25 avril 2025

### Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques et la renouée du Japon

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais ils sont toxiques.

Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans notre région. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation!

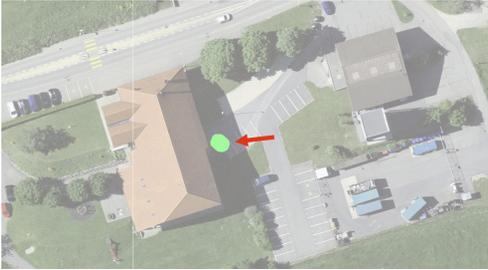
De plus, la renouée du Japon est une plante très invasive et donc à éliminer.

En cas de doute concernant l'existence de ces plantes dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin au

N° de tél. 079 935 65 93

Un container est mis à disposition de la population gratuitement afin d'y déposer ces plantes.

Il se trouve à côté du local de la voirie à Diesse.



Stand de tir de Diesse

### Tir fédéral en campagne

Mardi 20 mai de 18h à 19h30

Samedi 24 mai de 14h à 18h

Dimanche 25 mai de 9h à 11h30

Gratuit pour tous, venez nombreux!

[swissshooting.ch](http://swissshooting.ch)

### Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois de juin, une rencontre pique-nique pétanque est prévue, regroupant tous les aînés de la commune. Celle-ci aura lieu le:

Mercredi 18 juin 2025 à 11h30

A la cantine de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au mercredi 11 juin 2025 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur

### aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

### Fuites d'eau sur le réseau d'eau potable

#### Contrôle de vos robinets, chauffe-eaux, WC et conduites privées!

Nous avons constaté des pertes d'eau dans notre réseau d'eau potable. Celles-ci pourraient être dues à des robinets, des chauffe-eaux, des WC ou des conduites privées qui fuient. Nous prions donc tous les citoyens de bien vouloir contrôler leurs installations et les réparer si nécessaire.

Un grand merci pour votre collaboration.

L'administration communale

### Fermeture de l'administration et de la déchetterie

#### Ascension et Pentecôte

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration sera fermée les 29 et 30 mai 2025 ainsi que le 9 juin 2025. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

La déchetterie de Diesse, quant à elle, sera fermée uniquement le lundi de Pentecôte, soit le 9 juin 2025.

L'administration communale

### Incinération des déchets privés

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'incinération de déchets privés dans les cheminées, voire les poêles de ménages privés ainsi que dans des feux de jardin.

Il est formellement interdit d'incinérer les objets suivants:

- Plastique
- Bois traités, palette, lamellé-collé, agglomérés, OSB, panneaux de coffrage, bois de démolition, meuble.
- Cartons, papier

Lors de vos élagages, les branchages peuvent être déposés aux déchetteries vertes et/ou brûler sous certaines conditions à votre domicile:

- Ne pas provoquer de pollution atmosphérique nuisible ou incommode
- Les branches doivent être sèches
- Le foyer doit être maîtrisé
- Pas d'émanation de fumée durant plus de 10 min.

Vous trouverez plus d'information sur: [www.weu.be.ch/fr](http://www.weu.be.ch/fr) - feux en plein air.

Lors de sécheresses, fiez-vous aux restrictions en vigueur.

Pour les feux en pâturages boisés, forêts, des autorisations peuvent être délivrées auprès de l'Office des forêts du Jura Bernois à Tavannes au 031 636 12 82.

Nous tenons à rappeler à la population, qu'un certain nombre de déchets doivent être éliminés par des entreprises spécialisées et ceci, dans le respect de l'environnement.

Les contrevenants peuvent être dénoncés et amendés selon l'ordonnance sur la protection de l'air (OCAIR).

### Plantation et taille des haies, arbres, buissons, semis des cultures / clôtures

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

#### RAPPEL

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions

légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:
  - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
  - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
  - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
  - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 30 mai 2025, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.



## Contrôles du feu bactérien

Depuis 2020, il n'est plus obligatoire de signaler ni de combattre cet organisme. En effet, nous avons appris à gérer le feu bactérien au fil des années et la Confédération doit désormais utiliser les moyens disponibles pour lutter en priorité contre les nouveaux organismes de quarantaine.

Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura plus de contrôle systématique. L'accent est davantage mis sur la responsabilité individuelle de chacun. Quiconque possède des plantes hôtes dans des « zones à faible prévalence » doit vérifier au moins une fois par an (de préférence en été) si ses plantes hôtes sont contaminées par le feu bactérien.

Néanmoins, malgré le changement de régime de contrôle, le feu demeure une maladie bactérienne dangereuse. Nous comptons donc sur la vigilance de chacun.

Vous trouverez des informations sous [www.feuerbrand.ch](http://www.feuerbrand.ch).

Administration communale

## Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Dans sa séance du 13 mai 2025, le Conseil communal a accepté sans remarque le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 avril 2025.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes; OCo.

Conseil Communal

## Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais ils sont toxiques. Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

Les fleurs en question peuvent être débarrassées gratuitement dans le conteneur à côté de la benne à déchets verts ou directement à la déchetterie communale dans le conteneur prévu à cet effet. En revanche, les séneçons jacobées ne doivent en aucun cas être déposés dans la benne à déchets verts.



En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.

## Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Mercredi 18 juin 2025 à 20 heures**  
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Comptes 2024
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'organe de vérification des comptes
  - c. Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

- d. Approbation des comptes du Collège de District
  - e. Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
  - f. Approbation des comptes communaux
3. Approbation de la nomination d'un organe de vérification des comptes pour la communauté scolaire du Plateau de Diesse pour la période 2025 - 2028
    - a) Présentation
    - b) Approbation
  4. Communications du Conseil communal
  5. Divers

Remarque: Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement 30 jours avant sa tenue au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur le site Internet de la Commune de Nods.

Nods 29.04.2025

Conseil Communal

**DIVERS**  
Région, associations, paroisses, autre.



Société de Développement  
La Neuveville

## Assemblée générale annuelle

**Jeudi 5 juin 2025 à 19h**  
Au restaurant du Mille Or, Grand Rue 15,  
à La Neuveville

Ordre du jour:

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 mai 2024
3. Rapport du président
4. Comptes 2024
  - rapport du caissier
  - rapport des vérificateurs
  - approbation des comptes par l'assemblée
5. Programme d'activités 2025
6. Budget 2025 et cotisation annuelle
7. Démissions et élections au comité
8. Admissions des nouveaux membres
9. Divers

Merci de nous confirmer votre présence en indiquant le nombre de personnes, AVANT LE 25 mai 2025, soit par mail [marion.sanger@gmail.com](mailto:marion.sanger@gmail.com) ou soit par tél. 032 338 19 25 (répondeur).

Paroisse réformée Diesse, Lamboing et Prêles

## Invitation

**Assemblée ordinaire de paroisse Lundi 2 juin 2025 à 19h30 Maison de paroisse à Diesse**

Ordre du jour:

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 08 décembre 2024
3. Comptes de l'exercice 2024
  - Présentation, discussion, rapport de vérification
  - Acceptation et décharge au Conseil de paroisse et à l'administratrice
  - Rapport de la protection des données
4. Nomination d'un(e) président (e) des assemblées de paroisse
5. Nomination d'un(e) président (e) du Conseil de paroisse
6. Election membre(s) au Conseil de paroisse
7. Informations du pasteur

8. Informations du Conseil de paroisse
9. Informations Fusion
10. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 08.12.2024 et les comptes 2024 sont disponibles 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, M<sup>me</sup> Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing 079 457 25 77, [damara.paroisse@gmail.com](mailto:damura.paroisse@gmail.com)

Lamboing, avril 2025

Le Conseil de paroisse



## La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de:

**Employé-e en intendance à 30% (annualisé)**  
Contrat à durée indéterminée (CDI)

**Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2025 ou à convenir**  
**Vous aimez la vie, les rires et l'énergie des enfants ?**

À l'École à journée continue (EJC) du Plateau de Diesse, nous accueillons chaque semaine une centaine d'enfants dans une ambiance pleine de joie, de chants et de découvertes. Notre équipe soudée veille à offrir un cadre chaleureux, structuré et bienveillant – et nous cherchons aujourd'hui une personne dynamique pour compléter notre intendance.

**Vos missions:**

- Participer à l'entretien des locaux et des espaces de vie (vaisselle, lessive, nettoyage, tri des déchets)
- Collaborer au quotidien avec l'employée en intendance déjà en poste
- Gérer les commandes, les courses et le suivi des stocks (nourriture, produits d'entretien, etc.)
- Préparer les goûters des enfants avec créativité et soin
- Appliquer rigoureusement les normes d'hygiène et de sécurité
- Prendre part à la vie de l'EJC (fêtes, événements, rencontres parents)
- Contribuer, avec l'équipe éducative, à offrir un cadre respectueux et joyeux aux enfants

**Profil recherché:**

- Sens du contact, esprit d'équipe et fiabilité
- Capacité à travailler de manière autonome et en étroite collaboration avec les collègues
- Aisance relationnelle avec les enfants et goût pour leur compagnie
- Connaissance des outils informatiques courants (notamment pour les commandes en ligne)
- Bonne maîtrise orale du français

**Ce que nous offrons:**

- Un environnement de travail vivant, joyeux et en lien quotidien avec les enfants
- Des horaires réguliers: lundi, mercredi et jeudi
- Des vacances durant les périodes scolaires
- Une rémunération selon l'échelle de traitement cantonale

**Intéressé-e ?**

Pour toute question, contactez: **Florine Némitz**, Directrice de l'EJC – 078 882 94 92

Merci d'envoyer votre dossier complet par e-mail à [direction@ejcplateau.ch](mailto:direction@ejcplateau.ch)

**Délai de postulation: 6 juin 2025**

Lamboing, le 15 mai 2025

## 10 | PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Dimanche 25 mai

10h, à la Blanche Eglise, culte avec Ste-Cène « vaincre le monde », célébré par la pasteure Marianne Chappuis.

#### Mercredi 28 mai

10h, salle Schwander, groupe de prière  
14h30, maison de paroisse, chant

#### Judi 29 mai

10h, église de Diesse, culte de l'Ascension  
9h50, collège de La Neuveville, départ du camp de préparation à la confirmation.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

#### A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66  
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53  
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28  
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58  
Julien Neukomm, 078 632 92 49  
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35  
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Freitag, 23. Mai

19 Uhr, Kirche Ligerz: Lange Nacht der Kirchen. Gemeinsames Pilgern ab verschiedenen Standorten (siehe [www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)) zur Kirche Ligerz und ab 19 Uhr gemütliches Beisammensein mit Grillieren. Anschliessend wird in der Kirche der Film «SAINT JAKUES» gezeigt.

#### Sonntag, 25. Mai

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Eric Geiser und Karin Schneider (Orgel). Gem

#### Donnerstag, 29. Mai

10.15 Uhr, Kirche Twann: Konfirmations-Gottesdienst an Auffahrt, mit Pfr. Peter von Salis, Vikarin Ina Murbach und Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Apéro der Kirchgemeinde und Eltern.

#### Pikettdienst

23. bis 25. Mai: Pfrn. Hulda Gerber (Telefon 032 315 11 09). 26. bis 31. Mai: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes dominicales

Dimanche 25 mai 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Judi 29 mai 2025, Ascension, 10.00, Messe Première Communion, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

#### Dimanche 25 mai

Culte à Diesse, 10h, culte joyeux et festif avec la participation des enfants, service de voiture (voir ci-dessous)

#### Culte de l'Ascension

Judi 29 mai, 10h00, Diesse, service de voiture.

#### Assemblée de paroisse

Lundi 2 juin, 19h30, maison de paroisse

#### Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

#### Contacts

Présidente: M<sup>me</sup> Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Dimanche 25 mai

10h, culte à Diesse et à La Neuveville.

#### Mardi 27 mai

9h à la cure, lecture biblique et prière..

#### Jedi 29 mai

Ascension, 10h, culte à Diesse.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66  
marianne.chappuis@paref2520.ch

#### Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

M<sup>me</sup> Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,  
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet  
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch



### Convocation à l'Assemblée de Paroisse du

Mardi 3 juin 2025 à 20h

à la salle de paroisse, La Neuveville

Ordre du jour:

- 1) Méditation
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Procès-verbal de l'Assemblée de Paroisse du 03.12.2024
- 4) Comptes 2024, rapport organe de révision
- 5) Informations de l'équipe pastorale
- 6) Rapport du délégué de la paroisse au parlement de l'Eglise nationale cath. rom. du Canton de Berne
- 7) Rapport du Président du Conseil de paroisse
- 8) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse

Jean-Pierre Latscha

Paroisse réformée de Nods

### Assemblée de paroisse du lundi 23 juin 2025 à 19h30 à la cure

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Méditation de la pasteure Marianne Chappuis
3. Élection de la nouvelle vérificatrice des comptes
4. Comptes 2024 de la paroisse (présentation, rapport des vérificateurs, acceptation et décharge)
5. Approbation d'un crédit de CHF 23'000.- pour la réfection du solde des fenêtres à la cure, route de Diesse 5 à Nods.
6. Point de la situation au sujet du projet de fusion des paroisses de Diesse et de Nods
7. Informations de la pasteure
8. Informations de la catéchète Sarah Holzmann
9. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 30 juin au 18 juillet 2025.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à M<sup>me</sup> Liliane Darioly.

## Adresses utiles

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h jusqu'au 26 octobre 2025.

Exposition temporaire: Max Pfänder, du trait au bronze  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)  
[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

#### Prochains événements:

Sculpture collaborative d'une oeuvre en argile avec Adèle Torres:  
Mercredi 28 mai 16h - 18h  
Dimanche 1<sup>er</sup> juin 14h - 16h  
Jedi 5 juin 18h - 20h

Visite flash de l'expo Max Pfänder

Jedi 5 juin 12h à 12h45

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Nouvelle exposition: Låset | les Vendanges

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h  
[www.rebbaumuseum.ch/fr](http://www.rebbaumuseum.ch/fr) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch).

### PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

### CAVE EN CAVE

Samedi 24 mai de 10h à 17h  
[www.caveencave.ch](http://www.caveencave.ch)

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)